

Bureau du 11 mars 2002

Décision n° B-2002-0458

commune (s) : Lyon 9°

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située 41-43, rue du Bourbonnais et appartenant à la SCI Villa Montel en vue de son classement dans le domaine public de la voirie communautaire**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière - Service opérationnel - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 1 mars 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain située 41-43, rue du Bourbonnais à Lyon 9°, d'une superficie d'environ 472 mètres carrés, à détacher d'une parcelle de plus grande étendue cadastrée sous les numéros 68 et 152 de la section BP.

Ce terrain est nécessaire à la création de la voie Joannès Masset prolongée qui doit être classée dans le domaine public de la voirie communautaire. Ce terrain est également indispensable à l'élargissement de la rue du Bourbonnais, le carrefour entre la rue du Bourbonnais et la rue Joannès Masset devant être réaménagé.

Aux termes du compromis qui a été établi, cette parcelle est cédée pour 314 mètres carrés à titre gratuit, conformément aux prescriptions du permis de construire n° 69389-98-0684 en date du 29 décembre 1998, et pour le surplus, d'une superficie d'environ 158 mètres carrés, à titre gracieux ;

Vu ledit compromis ;

Vu l'arrêté de permis de construire n° 69389-98-0684 en date du 29 décembre 1998 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis qui lui est soumis.

2° - Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondant aux frais d'actes notariés, évalués à 1 676,94 €, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 200 - fonction 0822 - opération 0499.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,